



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 19 janvier 2016  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
CAREY Bernard, représentant d'Abercorn  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station  
LÉVESQUE Jean, de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand  
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine  
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont  
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Est absent :** Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Raymond, préfète suppléante et mairesse de la municipalité de East Farnham.

**Sont également présents :** Monsieur Robert Desmarais, directeur général, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2015
4. Travaux d'entretien de cours d'eau :
  - 4.1. Autorisation de signature de l'entente pour confier la gestion des travaux de la branche 50 de la rivière Sud-Ouest à la MRC du Haut-Richelieu
  - 4.2. Autorisation de signature de l'entente pour confier la gestion des travaux de la branche 16 du cours d'eau Ewing à la MRC du Haut-Richelieu
5. Service de transport – Taxibus
  - 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement 02-0116 annulant et remplaçant le règlement 04-0415 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville afin d'offrir un service de taxibus
  - 5.2. Présentation de l'Entente intermunicipale concernant le service de transport Taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville
6. Compte-rendu de l'audience de la Commission de transport concernant la demande d'arrêt du service de *Transdev*
7. Actualités du CLD :
  - 7.1. Formation « Lancement d'une entreprise » - Entente de partenariat avec le Campus de Brome-Missisquoi
  - 7.2. Projet « La Zone B-M »
8. Autorisation de procéder au renouvellement des assurances générales de la MRC
9. Autorisation de paiement aux municipalités des redevances provenant de l'exploitation de carrières et sablières au 31 janvier 2016
10. Rapport du comité d'aménagement du 13 janvier :
  - 10.1. Présentation pour adoption : Règlement 03-0116 annulant et remplaçant le règlement 02-0697 et ses amendements instituant le comité consultatif agricole
  - 10.2. Présentation pour adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 10.3. Autorisation d'élaborer et de déposer un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
  - 10.4. Certificat de conformité - Règlement 458-7 – Farnham



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.5. Confirmation de conformité :
  - 10.5.1. Règlement 1825 (plan d'urbanisme) – Cowansville
  - 10.5.2. Règlement 1826 (zonage) – Cowansville
  - 10.5.3. Règlement 1827 (lotissement) – Cowansville
  - 10.5.4. Règlement 1828 (construction) – Cowansville
  - 10.5.5. Règlement 1830 (conditions d'émission du permis de construire) – Cowansville
11. Certificat de conformité - Règlement 399-2011-5 – Stanbridge East
12. Banque de Terres : profils de relèves agricoles à la recherche d'une terre ou d'une ferme
13. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 14 janvier :
  - 13.1. Demandes pour l'élaboration d'une planification stratégique : Farnham, Abercorn et Sutton
  - 13.2. Présentation des projets déposés au Pacte Brome-Missisquoi
  - 13.3. Répartition des projets selon les pôles et le régional
  - 13.4. Projets non admissibles
14. Rapport du comité administratif du 14 janvier :
  - 14.1. Comptes à payer
  - 14.2. Présentation pour adoption du Règlement 01-0116 répartissant les quotes-parts 2016 entre les municipalités locales
  - 14.3. Développement local et régional :
    - 14.3.1. Prolongation du contrat de prêt du FLI MEIE /MRC jusqu'au 31 décembre 2019
    - 14.3.2. Autorisation générale de réclamer les fonds FLS au FTQ pour le versement au CLD
  - 14.4. Grands dossiers 2016 et processus de révision du plan stratégique de la MRC
  - 14.5. Restructuration du comité agroalimentaire du CLD
  - 14.6. Approbation de la cotisation à l'UMQ en 2016 – Confirmation de la résolution 470-1215
15. Capsule juridique :
  - 15.1. Projet de loi 83 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique*
  - 15.2. Projet de loi 88 *Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales*
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février
17. Correspondance :
  - 17.1. FQM - Rendez-vous du président (20 janvier 19 h Saint-Sébastien)
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

14-0116

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Frelighsburg souhaite connaître les exigences de la MRC lors de l'octroi d'une aide financière dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique de la municipalité, notamment concernant l'obligation de la municipalité de consulter sa population. Monsieur Jean Lévesque l'informe que Frelighsburg tiendra une consultation publique dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique de développement et d'autres maires ajoutent qu'il doit s'adresser à sa municipalité pour plus d'information sur le processus.

15-0116

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 en supprimant le passage suivant dans la dernière phrase du point *Correspondance* : « (...) démontrant un non-partenariat (...) ».

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

16-0116

17-0116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR CONFIER LA  
GESTION DES TRAVAUX DE LA BRANCHE 50 DE LA RIVIÈRE SUD-OUEST À LA  
MRC DU HAUT-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)*, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont requis pour la branche 50 de la rivière du Sud-Ouest située dans les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et de Mont-Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT** que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu et de Rouville;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Richelieu demande l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de lui confier la gestion des travaux requis dans la branche 50 de la rivière Sud-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, ou madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, ainsi que Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente relative à la gestion des travaux dans la branche 50 de la rivière Sud-Ouest afin de confier la gestion desdits travaux à la MRC du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR CONFIER LA  
GESTION DES TRAVAUX DE LA BRANCHE 16 DU COURS D'EAU EWING À LA  
MRC DU HAUT-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6)*, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont requis pour la branche 16 du cours d'eau Ewing située dans les municipalités de Saint-Sébastien et de Pike River;

**CONSIDÉRANT** que ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Richelieu demande l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de lui confier la gestion des travaux requis dans la branche 16 du cours d'eau Ewing;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Raymond, préfète suppléante, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi l'entente relative à la gestion des travaux dans la branche 16 du cours d'eau Ewing afin de confier la gestion desdits travaux à la MRC du Haut-Richelieu.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 02-0116 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE  
RÈGLEMENT 04-0415 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE  
EN TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE  
AFIN D'OFFRIR UN SERVICE DE TAXIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA  
VILLE DE COWANSVILLE**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Martin Bellefroid, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 02-0116 annulant et remplaçant le règlement 04-0415 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

de la ville de Cowansville afin d'offrir un service de taxibus notamment afin de modifier les heures de service de taxibus sur réservation sur le territoire de Cowansville contenues à l'annexe A du règlement.

De plus, conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*, le projet de règlement est déposé séance tenante et un résumé de ce projet sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité visée et sera affiché dans les véhicules du transporteur au moins 30 jours avant l'adoption dudit règlement.

### **PRÉSENTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TAXIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

Conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal*, le projet d'Entente intermunicipale concernant le service de taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville à intervenir entre cette dernière et la MRC Brome-Missisquoi a été déposé et présenté séance tenante.

### **COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS CONCERNANT LA DEMANDE DE SUPPRESSION PARTIELLE PERMANENTE DU SERVICE DE TRANSDEV**

Mesdames Julie Langevin, directrice du service de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi, et Lucille Robert, conseillère de la ville de Cowansville et représentante de la ville au sein du conseil des maires de la MRC ainsi que membre du comité de transport de la MRC ont représenté la MRC Brome-Missisquoi auprès de la Commission des transports du Québec (CTQ) relativement à la demande de suppression partielle permanente de services de *Transdev Québec inc.* le 15 janvier dernier (demande numéro 348807). De plus monsieur Louis Dandenault, maire de Sutton était présent pour représenter les intérêts de la ville de Sutton.

En somme, madame Langevin a exposé les motifs préjudiciables aux citoyens de la MRC en soulignant qu'aucune instance municipale n'a été informée préalablement à la demande de suppression partielle permanente de services de *Transdev*. Les représentants de la MRC ont demandé à la CTQ un délai afin de tenter de trouver une solution.

La CTQ a trois mois pour rendre sa décision relativement à la demande formulée de *Transdev* quant à la suppression de service envisagée sur les territoires des villes de Lac-Brome, Farnham et Sutton.

### **FORMATION « LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE » ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CAMPUS DE BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais informe les maires que le CLD de Brome-Missisquoi offrira la formation « *Lancement d'une entreprise* », laquelle est financée par le Campus de Brome-Missisquoi.

### **PROJET « LA ZONE B-M »**

Monsieur Desmarais informe les maires du projet du CLD intitulé « La Zone B-M » permettant de développer dans les locaux vacants de la MRC un espace de *co-working* avec animation et assistance technique et professionnelle. L'objectif du projet est de développer les compétences des entrepreneurs / travailleurs autonomes en prédémarrage et démarrage d'entreprises.

18-0116

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de renouvellement d'assurances sur les biens, la responsabilité, les erreurs et omissions et autres éléments du courtier d'assurances *Ultima* pour le contrat valide du 6 février 2016 au 5 février 2017 au montant de 29 963 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

19-0116

### **AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS DES DROITS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES AU 31 JANVIER 2016**

**(2<sup>E</sup> PÉRIODE EN 2015)**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

20-0116

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le versement aux 21 municipalités des sommes perçues provenant des droits des carrières et sablières pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2015 (2<sup>e</sup> période), le tout, conformément au tableau présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0116 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 02-0697 ET SES AMENDEMENTS INSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** que les articles 148.1 à 148.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient que toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend une zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* doit constituer par règlement un comité consultatif agricole;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 17 juin 1997 le règlement 02-0697 instituant un comité consultatif agricole;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC a adopté le 15 mars 2011 le règlement 05-0311 amendant le règlement 02-0697 afin de réviser la composition du comité consultatif agricole;

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi a été modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 par le décret numéro 1258-2009 visant à y intégrer le territoire de la ville de Bromont;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions générales du règlement 02-0697 incluant le règlement 05-0311 l'amendant nécessitent une révision afin de tenir compte des enjeux actuels du territoire et des activités agricoles dans la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'annuler et d'abroger les règlements 02-0697 et 05-0311 par le présent règlement 03-0116;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 15 décembre 2015, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU**

D'adopter le *Règlement 03-0116 annulant et remplaçant le règlement 02-0697 et ses amendements instituant le comité consultatif agricole*, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

21-0116

### **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que le 25 novembre 2015, le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a exigé au mandataire *ROCHE Itée* de déposer son plan final le plus tôt possible en janvier afin qu'il puisse être adopté à la séance du 19 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 15 décembre 2015 informait la MRC que les demandes de subventions en réhabilitation du réseau routier local pouvaient être déposées avant le 31 décembre 2015, et ce, même si la MRC prévoyait adopter son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** que le 4 janvier 2016, la MRC a fait parvenir aux municipalités locales la liste préliminaire des interventions (pavées, gravelées et ponceaux) à être visé dans le PIIRL final afin de respecter tous les critères et la stratégie établis par le conseil de la MRC et par le MTQ, et le tout validés par notre mandataire accompagnateur, le *Groupe SM International inc.*;

**CONSIDÉRANT** que les interventions prévues au PIIRL final ne peuvent couvrir l'ensemble du réseau routier prioritaire identifié en fonction de l'état des chaussées et ponceaux, des budgets municipaux et gouvernementaux disponibles, des stratégies à établir et des objectifs à atteindre durant les 5 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), tel que présenté conditionnellement à ce que *ROCHE Itée (Norda Stelo)* procède aux modifications soulignées et d'acheminer ledit plan au ministère des Transports du Québec pour approbation.

Monsieur Richard Burcombe, maire de ville de Lac-Brome, est contre et demande le vote :

*EN FAVEUR: 33 voix représentant 83,1% de la population*

*CONTRE: 7 voix (Bolton-Ouest, Brigham, Brome, Lac-Brome et Stanbridge East)*

**ADOPTÉ**

22-0116

### **AUTORISATION D'ÉLABORER ET DE DÉPOSER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dégagé une enveloppe spéciale de 280 000 \$ / an sur 3 ans pour les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec et l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'argent additionnel au Programme d'aménagement durable de la forêt (PADF), lequel prévoit la somme de 100 000 \$ / an sur 3 ans pour l'ensemble de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle enveloppe vise les initiatives en forêt privée dans le Sud du Québec (mieux connue sous le programme « Mobilisation des bois »);

**CONSIDÉRANT** qu'une MRC est éligible à déposer un projet en lien avec les objectifs suivants :

- Sensibilisation à la récolte du bois;
- Optimisation de la chaîne de valeur (transport, tronçonnage);
- Recrutement de la main-d'œuvre;
- Harmonisation de la réglementation relative à l'abattage d'arbres;
- Acceptabilité sociale des coupes de bois.

**CONSIDÉRANT** que les projets doivent être déposés au plus tard le 19 février 2016, mais pourront être réalisés sur une période de 3 ans;

**CONSIDÉRANT** la disparité et le manque d'harmonisation sur le territoire de Brome-Missisquoi concernant les dispositions contenues dans la réglementation d'urbanisme locale en matière d'abattage d'arbres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les professionnels du service de la gestion du territoire à élaborer et à déposer un projet visant l'harmonisation de la réglementation municipale relative à l'abattage d'arbres, et ce, dans le cadre du volet « Initiative forêt privée du Sud du Québec » compris dans le Programme d'aménagement durable de la forêt (PADF) mis de l'avant par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs via le programme « Mobilisation des bois ».

**ADOPTÉ**

23-0116

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-7 – FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 11 décembre 2015 le règlement 458-7 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à modifier la grille des spécifications de la zone U1-009 afin d'y permettre l'usage habitation unifamiliale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-7 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

24-0116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1825 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 novembre 2015 le règlement 1825 visant la révision de son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise la révision quinquennale du plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU:**

**De confirmer la conformité** du règlement numéro 1825 (plan d'urbanisme) de la ville de Cowansville à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**

25-0116

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1826 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 novembre 2015 le règlement 1826 visant le remplacement du règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise la révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU:**

**De confirmer la conformité** du règlement numéro 1826 (zonage) de la ville de Cowansville à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**

26-0116

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1827 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 novembre 2015 le règlement 1827 visant le remplacement du règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise la révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

**De confirmer la conformité** du règlement numéro 1827 (lotissement) de la ville de Cowansville à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**

27-0116

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1828 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 novembre 2015 le règlement 1828 visant le remplacement du règlement de construction;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise la révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU:**

**De confirmer la conformité** du règlement numéro 1828 (construction) de la ville de Cowansville à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation  
28-0116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1830 – COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 novembre 2015 le règlement 1830 visant le remplacement du règlement sur les conditions d'émission du permis de construction;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise la révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU:**

**De confirmer la conformité** du règlement numéro 1830 (conditions d'émission du permis de construction) de la ville de Cowansville à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**

29-0116

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 399-2011-5 – STANBRIDGE EAST**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 13 janvier 2016 le règlement 399-2011-5 modifiant le règlement de zonage 399-2011;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- Modifier la catégorie d'usage C6-2 *complexe hôtelier* afin d'y prévoir les unités individuelles d'hébergement exercées à titre accessoire;
- Ajouter l'article 86.1 afin d'encadrer la construction et l'implantation d'unités individuelles d'hébergement saisonnier;
- Permettre à la grille des usages les catégories C2-1 vente au détail de biens de consommation et C2-3 biens destinés à une clientèle touristique dans la zone C1-13.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 399-2011-5 de la municipalité de Stanbridge East **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

30-0116

**ÉLABORATION DE PLANIFICATIONS STRATÉGIQUES : DEMANDES DES  
MUNICIPALITÉS DE FARNHAM, ABERCORN ET SUTTON AINSI QUE DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB)**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités d'Abercorn, Sutton et Farnham ont déposé individuellement des demandes d'aide pour l'élaboration de planifications stratégiques;

**CONSIDÉRANT** que ces dites municipalités ont demandé un montant d'aide financière de 10 000 \$ chacune;

**CONSIDÉRANT** que la Société de développement économique de Bromont (SODEB) a déposé une demande d'aide financière de 10 000 \$ pour l'élaboration d'une planification stratégique pour le développement industriel;

**CONSIDÉRANT** qu'il reste 55 000 \$ au fonds dédié aux planifications stratégiques;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

Sous réserve d'obtenir les soumissions des consultants retenus pour ce qui est de l'élaboration de planifications stratégiques des municipalités de Farnham et d'Abercorn, d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à chacune des trois municipalités (Abercorn, Sutton et Farnham) pour l'élaboration de leurs planifications stratégiques respectives en 2016.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à la Société de développement économique de Bromont (SODEB) pour l'élaboration d'une planification stratégique visant le développement industriel.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### PRÉSENTATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU PACTE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais souligne que soixante-quatre (64) demandes ont été déposées au Pacte Brome-Missisquoi pour plus de 630 000 \$ d'aides financières demandées.

### RÉPARTITION DES PROJETS SELON LES PÔLES ET LE RÉGIONAL

Le comité Pacte Brome-Missisquoi a convenu que les projets déposés par les promoteurs suivants soient soumis à plus d'un pôle pour analyse :

- projets déposés par le Musée Missisquoi, les AmiEs de la terre, la Corporation de développement économique de Sutton (CDES), l'Association québécoise de spécialistes en sciences du sol, ainsi qu'un projet déposé par le centre de loisirs St-Damien.

La répartition des projets pour analyse sera la suivante :

Pôle	Nombre de projets pour analyse	Montant total demandé	Montant total disponible
Bedford	9	166 750 \$	63 983 \$
Bromont	8	42 700 \$	28 874 \$
Cowansville	17	106 388 \$	64 169 \$
Farnham	4	44 600 \$	26 605 \$
Lac-Brome	5	34 744 \$	31 588 \$
Sutton	14	78 642 \$	19 280 \$
Régional	10	203 705 \$	25 000 \$

31-0116

### COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 13 janvier 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
MRC Haute-Yamaska (entente partage droits car/sab sites limitrophes 2012)	32 527,00 \$
MRC Haute-Yamaska (entente partage droits car/sab sites limitrophes 2013)	33 064,00 \$
MRC Haute-Yamaska (entente partage droits car/sab sites limitrophes 2014)	30 144,00 \$
P-1005196 (programme PAD)	16 000,00 \$
Roche Ltée, Groupe-conseil (plan d'intervention en infrastructures routières locales - PIIRL)	34 903,35 \$
<b>Sous-total</b>	<b>146 638,35 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

32-0116

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0116 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS 2016 ENTRE LES MUNICIPALITÉS LOCALES

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 25 novembre 2015 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 15 décembre 2015, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement 01-0116 établissant la répartition des quotes-parts 2016 entre les municipalités locales*, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : PROLONGATION DU CONTRAT DE PRÊT FLI PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS

Monsieur Desmarais informe les maires que le délai pour rembourser le prêt FLI (fonds local d'investissement) est reporté de quatre ans permettant ainsi de poursuivre les investissements jusqu'au 31 décembre 2019 et le remboursement du prêt au gouvernement débutera le 1<sup>er</sup> juin 2020. Un avenant au contrat de prêt intervenu avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations sera acheminé à la MRC sous peu.

33-0116

### DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : AUTORISATION GÉNÉRALE DE RÉCLAMER LES FONDS FLS AU FTQ AUX FINS DE VERSEMENT AU CLD

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du projet de loi 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* le 21 avril 2015, modifiant ainsi plusieurs législations concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional;

**CONSIDÉRANT** que suivant l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, la MRC se voit confier la propriété et les contrats relatifs au Fonds local d'investissement (« FLI ») et au Fonds local de solidarité (« FLS »), y compris les actifs, passifs, droits et obligations qui y sont liés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, conformément aux articles 126.2 et 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, a conclu une entente de délégation avec le CLD de Brome-Missisquoi afin de lui déléguer l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional sur le territoire de Brome-Missisquoi et la gestion administrative du FLI et du FLS;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de promouvoir le développement local et régional, les versements de fonds aux entreprises ne peuvent être freinés pour des raisons administratives;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**  
**APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREULT**  
**ET RÉSOLU**

Que suivant la délégation de l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional au CLD de Brome-Missisquoi ainsi que la gestion administrative du FLI et du FLS, les relations avec les entrepreneurs et la gestion des prêts au CLD de Brome-Missisquoi, le conseil des maires autorise le directeur général de la MRC, ou en son absence, le directeur général adjoint, et le préfet ou en son absence, la préfète suppléante, à réclamer les fonds FLS au Fonds de solidarité de la FTQ afin de transférer les avances de fonds au CLD de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

34-0116

### PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE BROME-MISSISQUIO – PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**  
**APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER**  
**ET RÉSOLU**

De procéder à une révision de la planification stratégique de développement de la MRC Brome-Missisquoi afin de déterminer les orientations de développement et les actions pour l'ensemble des activités sur lesquelles le conseil de la MRC peut exercer une influence pour la région.

Échéancier de travail :

- État de la situation	Fév.-avril	Inventorier les données (interne) Rédiger le portrait (consultant)
- Analyse de la situation	Avril-mai	FFOM (consultant)
- Proposition de l'identité et de la vision	Juin	Consultant
- Proposition des orientations et objectifs	Juin-juillet	Consultant
- Version préliminaire de consultation	Août-sept.	Consultant



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Consultation	24 sept. (à confirmer)	Colloque – maires, conseillers, DG, partenaires (mixte)
- Révision / mise à jour	Oct.-nov.	Consultant
- Plan d'action	Nov.	Consultant
- Adoption	Déc.	Séance du conseil de la MRC

ADOPTÉ

### PLANIFICATION DES GRANDS DOSSIERS 2016

Monsieur Desmarais présente les grands dossiers 2016 :

1. Planification stratégique de développement;
2. Développement : rôle de la MRC dans les ententes éventuelles avec les ministères et organismes;
3. Développement : soutien de la MRC et du CLD pour les 6 pôles;
4. Santé : suivi de la rencontre avec le CIUSSS;
5. Sécurité incendie : adoption du nouveau schéma mise en œuvre;
6. Matières organiques : collaboration avec la Régie sur l'étude de valorisation;
7. Mise en œuvre du RÉGES et programme particulier d'accompagnement des agriculteurs;
8. Éducation et découpage des territoires des écoles
9. Transport interurbain – Passagers et marchandises (Montréal et autres)

#### MATIÈRES ORGANIQUES :

#### COLLABORATION AVEC LA RÉGIE SUR L'ÉTUDE DE VALORISATION

Monsieur Yves Lévesque souligne qu'une lettre sera acheminée sous peu par la RIEDSBM afin d'expliquer le cheminement du dossier et le report du délai pour que les municipalités puissent se prononcer quant à leur intérêt relativement au projet de collecte et valorisation des matières organiques. Il mentionne que le mandat a été octroyé à la firme Solinov. L'échéancier de travail et le devis portant sur l'étude de valorisation des matières organiques seront présentés aux membres du comité de gestion des matières résiduelles éventuellement.

35-0116

#### RESTRUCTURATION DU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DU CLD

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID ET RÉSOLU**

De restructurer le comité agroalimentaire du CLD comme suit :

#### Vision

Un développement agroalimentaire dynamique « *de la Ferme à l'assiette* » qui intègre avec réalisme les forces et le potentiel de notre territoire.

#### Mission

- Travailler à la concertation entre les acteurs du milieu.
- Travailler au développement et à la mise en place d'outils pour favoriser la production, la transformation et la distribution de produits agroalimentaires ainsi que de favoriser les liens et les interactions entre ces trois secteurs.

On définit l'agroalimentaire comme étant un secteur d'activité correspondant à l'ensemble des entreprises des secteurs primaires, secondaires et tertiaires qui participent aux activités, de production, de transformation et de commercialisation de produits alimentaires.

#### Objectifs spécifiques

- Développer et soutenir les initiatives (collectivités, entreprises, OBNL, municipalités) de projets agroalimentaires structurants autant à l'échelle locale que régional.
- Identifier et faire la promotion d'opportunités et de projets de développement agroalimentaires intégrés (production, transformation, distribution).

#### Rôle (positionnement par rapport à la MRC/CLD) et fonctionnement (pouvoir, fréquence, axes, actions)

1. Un comité composé de 8 à 10 représentants du milieu agroalimentaire du territoire, invités à siéger de quatre à cinq fois par année.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

2. Agissant à titre consultatif auprès du conseil d'administration du CLD et du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, le comité émet des recommandations formelles en lien avec l'atteinte de ses objectifs dans un contexte de suivi des opérations.
3. Le comité participe à la révision du PDZA et s'assure de sa mise en œuvre en lien avec le **Plan stratégique de développement économique 2013-2016, dans une perspective de développement durable du CLD.**
4. Il rassemble de l'information et prend le pouls des besoins du milieu agroalimentaire de l'ensemble du territoire.
5. Il met à contribution les connaissances et l'expertise de ses membres dans un souci d'aligner les actions du CLD et de la MRC au niveau de l'agroalimentaire.
6. Il favorise l'attraction et l'implantation de projets agroalimentaires intégrés, responsables et novateurs.

### Lignes directrices dans le choix des membres

- Reflète à la fois le milieu conventionnel bien établi et le milieu en émergence surtout constitué de la relève.
- Équité dans la représentativité de grandes et petites entreprises.
- Au minimum 30 % de femmes.
- Des personnes ayant une vue d'ensemble du territoire et portées vers l'action.
- Des personnes positives, proactives et à l'écoute.

### Composition

- (8-10 personnes)
  - o 2 élus du conseil des maires de la MRC
  - o 1 administrateur non élu du CA du CLD
  - o 2 représentants du secteur de la production (grande et petite entreprise)
  - o 2 représentants du secteur de la transformation (grande et petite entreprise)
  - o 1 représentant du secteur de la distribution
  - o 1 représentant du secteur de la mise en valeur/promotion

### Rôles et responsabilités

#### **Président**

Assure le bon décorum lors du déroulement du comité, soutient la coordination et représente le comité au sein du conseil d'administration du CLD.

#### **Coordonnatrice**

Animation, préparation et suivi de rencontre (invitation, ordre du jour, procès-verbaux).  
Mise en œuvre du plan d'action visant l'atteinte des objectifs.

**ADOPTÉ**

36-0116

### APPROBATION POUR DEVENIR MEMBRE DE L'UMQ POUR 2016 : CONFIRMATION DE LA RÉOLUTION 470-1215

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

De confirmer la résolution 470-1215 adoptée par le conseil des maires le 15 décembre 2015 afin que la MRC devienne membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2016 en versant la cotisation annuelle au montant de 1 201,08 \$, plus taxes, même si les municipalités locales non membres ne seront pas couvertes par cette cotisation.

Monsieur Laurent Phoenix, maire de la municipalité de Sainte-Sabine, demande le vote :

**EN FAVEUR:** 17 voix représentant 50,1 % de la population (Brigham, Bromont, Cowansville, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Sutton).

**CONTRE:** 23 voix représentant 49,9 % de la population.

**LA PROPOSITION EST REJETÉE**

### CAPSULE JURIDIQUE

M<sup>e</sup> Couillard informe les maires de deux nouveautés législatives ayant des impacts pour Brome-Missisquoi, soit le projet de loi 83 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique* et le projet de loi 88 *Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales*.



No de résolution  
ou annotation

37-0116

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CORRESPONDANCE**

- FQM : Rendez-vous du président le 20 janvier à 19 h à Saint-Sébastien.
- Gala des *Agristars* - Demande de commandite : aucun appui n'est proposé.

**QUESTIONS DIVERSES**

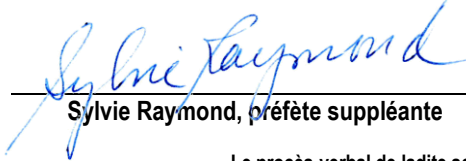
- Monsieur Réal Pelletier informe les maires que la « Douane intelligente » est en fonction depuis le 18 janvier 2016 à la douane de Morses Line. L'utilisation de cette technologie permet de traiter le passage à la douane sans la présence de douaniers durant la nuit.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Sylvie Raymond, préfète suppléante

  
M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.